

CIRQU'AOUETTE

Centre d'initiation aux arts et techniques du cirque pour tous
Agrée par la Fédération Française des Ecole de Cirque

ADRESSE : 25/27 rue Auguste Lançon 75013 Paris
SITE : www.cirquaouette.org
DIRECTRICE : Juliette PAKULA

TELEPHONE : 01 45 80 29 75 / 06 50 20 09 55
@COURRIEL : info@cirquaouette.org
RELATION ADHERENT : Sophie PAJER

1 - INSCRIPTION

- Les inscriptions sont ouvertes à partir du mois de juin et toute l'année en fonction des disponibilités de place dans les cours.

L'ADHÉSION à l'association est de 30€ pour l'année et n'est jamais remboursée.

Pour les séances Eveil Corporel l'ADHÉSION à l'association est de 44€ (1 parent + 1 enfant) pour l'année et n'est jamais remboursée.

Rappel : L'Adhésion permet de bénéficier des services de l'association et ne peut en aucun cas être associée aux tarifs des ateliers appelés Cotisations.

- Les adhérents doivent avoir pris connaissance et accepté les statuts, le règlement intérieur et le projet pédagogique de l'école, remis avec le dossier de préinscription ou d'inscription.

2 - DECOUPAGE DE L'ANNEE

- Les cours débuteront le lundi 12 septembre 2022
- Les cours se termineront le dimanche 02 juillet 2023
- Les ateliers s'arrêtent durant les vacances scolaires (zone C)
- Les cours sont maintenus que s'ils comptent un minimum de 5 participants

3 - CERTIFICAT MEDICAL-ASSURANCE

Un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive ou une décharge médicale doit être remis lors du premier cours (à demander par mail).

L'absence du certificat médical ou de la décharge peut entraîner l'exclusion aux cours.

- Les adhérents à jour de leur cotisation sont assurés uniquement pour les risques liés à l'activité.
- Tout accident d'une personne non adhérente ne saurait engager l'Association.
- Tout accident survenant hors des cours ne saurait être de la responsabilité de l'Association.

4 – FORFAIT

- ✚ Il est dû par tous les adhérents inscrits au cours.
- ✚ La cotisation doit être réglée le premier mois qui débute les activités.
 - ✚ S'agissant d'un forfait, il doit être réglé quel que soit le nombre de séances auxquelles participe l'adhérent. Il prend en compte les différentes périodes de vacances.
 - ✚ Les cours auxquels les adhérents ne participent pas sont **perdus et non récupérables**, à l'exception ou l'enfant doit s'absenter pour des **raisons scolaires**, un justificatif de l'école sera alors demandé.
 - ✚ Le forfait n'est remboursable qu'en cas de problème médical grave :
Le remboursement partiel de la cotisation peut être effectué dans le cas d'un arrêt total de l'activité sur l'année en cours, sous réserve de fournir un certificat médical d'inaptitude à toutes activités sportives délivré soit par un médecin du sport soit par un « médecin spécialisé » dans la maladie ou la blessure dont souffre l'adhérent. Sera refusé un certificat médical d'inaptitude délivré par un médecin généraliste.
 - ✚ Les cours spécialisés comptent un maximum de 12 pratiquants.
 - ✚ Inscription Tardive : Dans le cas où l'adhérent débute l'activité avant janvier, la cotisation est entièrement due. Dans le cas où l'adhérent débute l'activité après janvier, la cotisation sera calculée au prorata du nombre de trimestres restants selon le forfait souscrit.

COÛT PÉDAGOGIQUE FORFAITAIRE

| | | Plein tarif | 2 ^{ème} membre d'une même famille ou 2 ^{ème} cours | 3 ^{ème} membre d'une même famille ou 3 ^{ème} cours | Tarif Étudiant post-BAC Aucune dégressivité pour ce forfait. |
|--|---------------|-------------|--|--|--|
| Cours Enfants-Adolescents | | | | | |
| Uniquement jusqu'au 31 juillet 2022 | 1h00 de cours | 448 € | 394 € | 358 € | 357 € |
| | 1h30 de cours | 549 € | 468 € | 413 € | |
| | 2h00 de cours | 618 € | 545 € | 492 € | |
| Moins 8% sur l'inscription annuelle de 34 séances | | | | | |
| A partir de septembre 2022 | 1h00 de cours | 486 € | 428 € | 389 € | 388 € |
| | 1h30 de cours | 596 € | 508 € | 448 € | |
| | 2h00 de cours | 672 € | 592 € | 534 € | |
| Inscription annuelle / 34 séances Période : de septembre 2022 à juin 2023 | | | | | |
| Inscription trimestrielle 12 séances pour la période de septembre à décembre 2022 | 1h00 de cours | 189 € | 166 € | 151 € | 150 € |
| | 1h30 de cours | 231 € | 197 € | 173 € | |
| | 2h00 de cours | 260 € | 229 € | 207 € | |
| Inscription semestrielle 22 séances pour la période de janvier à juin 2023 | 1h00 de cours | 346 € | 304 € | 277 € | 276 € |
| | 1h30 de cours | 424 € | 361 € | 319 € | |
| | 2h00 de cours | 478 € | 421 € | 379 € | |

- ✚ Le forfait est à régler soit par chèque à l'ordre de CIRQU'AOUETTE, soit en chèques vacances, soit en espèces, par virement ou sur la plateforme de paiement en ligne.
- ✚ Il est possible de régler en plusieurs fois, dans ce cas, la totalité des chèques correspondant au forfait choisi doit être donnée dès l'inscription définitive.

5 - DEROULEMENT DE L'ACTIVITE

Pour les nouveaux adhérents :

Après règlement de l'ADHÉSION, 1 séance d'essai sera proposée avant inscription.

Il est entendu que ce cours sera pris en compte dans le forfait.

Pour tous les adhérents :

Lors de la première séance, les enseignants fournissent toutes les explications voulues aux adhérents.

✚ Il est très important d'**être ponctuel** en ce qui concerne les horaires des cours.

✚ Tous les pratiquants ne doivent porter aucun bijou, les cheveux longs doivent être attachés.

✚ Pour les cours pluridisciplinaires, les adhérents doivent être habillés avec des vêtements sports dans lesquels ils se sentent bien, avec les genoux couverts (caleçon/tee-shirt, académique...) et doivent être **chaussés impérativement de rythmiques** pour des raisons évidentes d'hygiène.

✚ Pour les cours d'acrobaties aériennes, les adhérents doivent se munir d'une paire de chaussettes propres dédiée à l'activité et de gel hydroalcoolique.

EMPLOI DU TEMPS

| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi | Dimanche |
|--------------------------|--|------------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|---|
| | | 13h00 à 14h30 6/7 ans | | | 9h15 à 10h15 Moyenne Sect. Maternelle | 9h00 à 10h30 AERIEN Débutant |
| | | 14h45 à 16h15 8/9 ans | | | 10h30 à 12h00 Grande Sect. Maternelle | 10h45 à 12h45 AERIEN Enfants |
| | | 16h30 à 18h30 + 10 ans | | 17h00 à 18h30 AERIEN Enfants | 13h00 à 14h30 6/7 ans | 13h00 à 15h00 AERIEN Adolescents |
| 17h15 à 18h45 6/7 ans | 17h30 à 19h30 + 10 ans | 18h40 à 20h40 Adolescents | 17h15 à 18h45 8/9 ans | 18h45 à 20h45 + 12 ans | 14h45 à 16h15 8/9 ans | 17h00 à 18h30 Eveil Corporel 2/3 ans |
| 19h30 à 21h30 ADULTE | 19h45 à 21h45 AERIEN Adolescents | 20h45 à 22h45 ADULTE | 19h30 à 21h30 ADULTE | 21h00 à 23h00 ADULTE | 16h30 à 18h30 + 10 ans | |

6 - CONDITION D'ORGANISATION

✚ Des modifications de planning peuvent intervenir en début d'année scolaire (ex : cours annulés, fermés par manque de participants...). Dans ce cas, une solution de remplacement sera proposée. Si cette solution ne convient pas, la cotisation versée sera remboursée sans que les participants aient droit à un quelconque dédommagement.

✚ Une assemblée générale sera programmée le jeudi soir à la place du cours adulte. Ce jour sera alors récupéré durant les vacances scolaires.

✚ En cas de nouvelle pandémie qui engendrerait des mesures de confinement, l'Association ne remboursera ni l'adhésion, ni la cotisation même partiellement.